

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Impôt sur le revenu - Que faut-il déclarer lors d'une formation professionnelle ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Impôt sur le revenu - Que faut-il déclarer lors d'une formation professionnelle ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1245/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1245/abonnement))

# Impôt sur le revenu - Que faut-il déclarer lors d'une formation professionnelle ?

Vérfié le 08 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les sommes perçues lors d'une formation professionnelle sont imposables sur le revenu et doivent donc être déclarées.

Vous pouvez aussi déclarer vos frais, sous certaines conditions

## Vous êtes payé pendant la formation professionnelle

Les rémunérations reçues sont imposables sur le revenu et doivent donc être déclarées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F358>) .

Vous pouvez déclarer vos frais de formation (déplacements, repas, documentation...). Ils sont déductibles, sous certaines conditions, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Salarié en activité
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi

Les dépenses doivent être faites pour améliorer votre situation professionnelle ou accéder à une autre profession.

### À noter

Vous devez opter pour la déduction des frais réels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989>) et justifier vos frais.

## Vous n'êtes pas payé

Vous pouvez déclarer vos frais de formation (déplacements, repas, documentation...). Ils sont déductibles, sous certaines conditions, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Salarié en activité
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi

Les dépenses doivent être faites pour améliorer votre situation professionnelle ou accéder à une autre profession.

## À noter

déduction des frais réels (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989>)

et justifier vos frais.

La date limite de déclaration varie selon que vous déclarez vos revenus en ligne ou sur un formulaire papier.

**La déclaration des revenus par internet** est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

La période de déclaration 2022 des revenus est terminée.

La déclaration 2023 des revenus de l'année 2022 aura lieu en avril 2023.

Si vous devez faire une déclaration  
papier

La période de déclaration 2022 des revenus est terminée.

La déclaration 2023 des revenus de l'année 2022 aura lieu en avril 2023.

## Textes de loi et références

Code général des impôts : articles 79 à 81 quater

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197199/>)  
Revenus imposables (article 79)

Code général des impôts : articles 82 à 84 A

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197201/>)  
Détermination du revenu imposable (article 82)

Bofip-Impôts n°BOI-RSA-CHAMP-10-20 relatif à l'imposition des rémunérations des titulaires d'un statut particulier (apprentis, assistants maternels,

- etc.) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6376-PGP>)

## Services en ligne et formulaires

Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R3120](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120)  
Service en ligne

Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1280](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280)  
Service en ligne

Déclaration des revenus (papier) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R1281](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281)  
Formulaire

Simulateur de calcul pour 2022 : impôt sur les revenus de 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/R2740](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740)  
Simulateur

## Questions ? Réponses !

Impôt sur le revenu - Comment est imposé le salaire d'un apprenti ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249>)

- [public.fr/particuliers/vosdroits/F11249](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249)

## Voir aussi

Site des impôts

- (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>)  
Ministère chargé des finances

Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021

- ([https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\\_2022/accueil.htm](https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm))  
Ministère chargé des finances